



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.9

16 mai 2025

Original: ANGLAIS

Onzième réunion du Comité consultatif scientifique
et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones
et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW)
dans la région des Caraïbes

Panama City, Panama
30 juin - 3 juillet 2025

Analyse du fonctionnement des groupes de travail de la Convention de Cartagena et recommandations d'amélioration

Cette réunion se déroule en mode hybride. Les délégués sont priés de consulter tous les documents de la réunion par voie électronique pour les télécharger si nécessaire.

Analyse du fonctionnement des groupes de travail de la Convention de Cartagena et recommandations d'amélioration

Olga Koubrak, Consultante

Décembre 2024

Table des matières

Abréviations	3
Résumé	4
1. Méthodologie	6
2. Historique des groupes de travail	6
3. Structure institutionnelle des groupes de travail	8
4. Résumés d'entrevues	15
5. Comparaisons	18
6. Recommandations	22
Tableau 1 : Tâches des groupes de travail, leadership et produits 2010 – 2017	26
Tableau 2 : Tâches des groupes de travail, leadership et produits 2019 – Aujourd'hui	27

Abréviations

AGEM – Groupe Ad hoc d’Experts pour les zones marines protégées en Méditerranée

PEC – Programme pour l’environnement des Caraïbes

COP – Conférence des Parties

CORMON – Groupe de travail par correspondance sur le suivi

COR ESA – Groupe de correspondance sur l’analyse économique et sociale

PC – Partie contractante

PF – Point focal

HELCOM – Commission pour la protection de l’environnement marin de la Baltique

CIEM – Conseil international pour l’exploration de la mer

INN – Pêche illicite, non déclarée et non réglementée

JWGBIRD – Groupe d’experts conjoint OSPAR/HELCOM/CIEM sur les oiseaux de mer

LBS – Protocole relatif aux sources terrestres de pollution marine

PAM – Plan d’action pour la Méditerranée

MED POL – Programme d’évaluation et de contrôle de la pollution marine en Méditerranée

PAMM – Plan d’action pour les mammifères marins

GTCNL – Groupe de travail à composition non limitée

OSPAR – Convention pour la protection du milieu marin de l’Atlantique du Nord-Est

CAR – Centre d’activités régional

REMPEC – Centre régional méditerranéen pour l’intervention d’urgence contre la pollution marine

RNPSAP – Stratégie et plan d’action régionaux de réduction de la pollution par les éléments nutritifs

SOCAR – Rapport sur l’état de la zone d’application de la Convention

SPAW – Protocole sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées

STAC – Comité consultatif scientifique et technique

TOR – Termes de référence

PNUE – Programme des Nations Unies pour l’environnement

COPACO – Commission des pêches de l’Atlantique Centre-Ouest

GT – Groupe de travail

Résumé

Les groupes de travail relevant de la Convention de Cartagena ont contribué à fournir une expertise spécialisée et à permettre des délibérations approfondies qui sont irréalisables en plénière. Au fil du temps, l'utilisation de ces groupes a évolué en termes de portée et de complexité, passant de tâches fondamentales telles que l'établissement de lignes directrices procédurales pour différentes activités à l'élaboration de plans d'action et de recommandations pour leur mise en œuvre. Les changements ont été particulièrement perceptibles dans les groupes de travail du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPA) et se sont traduits par une augmentation du nombre de documents remis. Jusqu'à récemment, le groupe de travail sur le Protocole relatif aux sources terrestres de pollution marine (LBS) se concentrait principalement sur l'achèvement du Rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention (SOCAR) sur la pollution marine. Il reste à voir comment le groupe s'adaptera à son nouveau mandat élargi.

Les termes de référence mis à jour découlent des récents changements apportés aux fonctions des groupes de travail de SPA et LBS. Les groupes de travail de SPA ont été reconstitués à la suite d'une recommandation de la 8^e réunion du Comité Consultatif Scientifique et Technique (STAC) de SPA en 2018. Le Secrétariat, par l'intermédiaire du Centre d'activités régional (CAR) de SPA, et quatre Parties contractantes ont élaboré entre les sessions les termes de référence des groupes, lesquels ont été adoptés au STAC 9. Le Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) sur le suivi et l'évaluation à l'appui du Protocole LBS a été créé par la 15^e Conférence des Parties (COP) à la Convention de Cartagena en 2019, poursuivant les travaux du Groupe de travail intérimaire sur le suivi et l'évaluation. Les membres du groupe de travail examinent et mettent actuellement à jour les termes de référence du groupe.

Un certain nombre de similitudes et de différences significatives peuvent être observées entre les structures institutionnelles des groupes de travail soutenant les protocoles LBS et SPA. Les principales similitudes comprennent l'objectif général d'informer les STAC et parfois les COP sur les questions techniques, et la prise de décision par consensus. Les principales différences résident dans les structures, la direction et l'appartenance des groupes. Le protocole LBS est doté d'un groupe de travail composé de sous-groupes thématiques. Il est présidé par l'une des Parties contractantes et son adhésion est ouverte aux Parties contractantes à la Convention de Cartagena. Les membres du groupe de travail de LBS participent aux travaux à titre officiel. Il y a quatre groupes de travail dans le cadre du Protocole SPA, qui sont tous présidés par le CAR SPA. L'adhésion au groupe est ouverte aux Parties contractantes au Protocole SPA et aux observateurs. Les membres participent aux travaux à titre individuel.

Les membres des groupes de travail interrogés ont généralement convenu que les groupes de travail ont apporté des contributions tangibles à la Convention de Cartagena, notamment en achevant le SOCAR et

Page 2

en élaborant les annexes de SPAW. Mais si le groupe de travail sur LBS a été perçu comme efficace dans l'ensemble, l'efficacité perçue des groupes de travail sur SPAW variait. Les ressources limitées, le taux de rotation élevé, l'engagement inégal et le manque d'adéquation des compétences aux tâches ont été identifiés comme des obstacles courants à la productivité. Les personnes interrogées ont également noté avec inquiétude la faible participation des petits États insulaires et des pays hispanophones.

L'examen de trois exemples comparatifs a démontré qu'il existe divers modèles d'embauche pour une expertise spécialisée. Chaque modèle a adapté sa structure et sa composition à ses objectifs et à ses besoins. Bien que, dans les trois cas, les Parties contractantes aient désigné la plupart des experts, un nombre limité d'experts extérieurs ont également été invités à y participer. Les experts y ont participé à titre officiel ou individuel, selon le groupe.

Les actions suivantes sont recommandées pour améliorer le fonctionnement des groupes de travail de la Convention de Cartagena. Ils visent à rationaliser les structures institutionnelles, à élargir l'accès à l'expertise et à renforcer l'engagement et la collaboration, et sont destinés à être mis en œuvre par le Secrétariat, les Parties contractantes et les CAR :

- Fusionner les quatre groupes de travail SPAW en un seul groupe de travail avec des sous-groupes thématiques ;
- Créer un mécanisme pour réunir les experts des groupes de travail LBS et SPAW ;
- Formuler les demandes aux groupes de travail de manière à promouvoir une approche intégrée ;
- Étudier les possibilités de créer un groupe de travail conjoint avec la COPACO et/ou d'autres organisations intergouvernementales de la région ;
- Créer une base de données d'experts prêts à contribuer sur une base ponctuelle ;
- Énumérer l'expertise et les compétences spécifiques nécessaires pour accomplir les tâches lors de la demande de nouveaux membres du groupe de travail ;
- Organiser une séance d'écoute avec les Parties contractantes pour discuter des obstacles et des incitations à la participation des groupes de travail, et identifier des solutions pour accroître la participation ;
- S'engager avec les Parties contractantes au niveau bilatéral et ministériel pour souligner l'importance et les avantages de la participation des groupes de travail, et faciliter un soutien suffisant à la participation ;
- Engager des discussions avec les programmes académiques dans les domaines pertinents pour explorer les synergies ;
- Fournir des incitatifs professionnels aux experts pour qu'ils participent, ainsi que des possibilités de publier des travaux dans des revues à comité de lecture ;
- Élaborer du matériel de formation pour les nouveaux membres du groupe de travail afin de les mettre à niveau ;
- Distribuer les rapports des réunions des groupes de travail dans les langues officielles rapidement après chaque réunion et continuer à fournir des services d'interprétation ;
- Exprimer l'engagement lors des STAC et des COP à participer aux groupes de travail ;

Page 3

- Organiser un événement parallèle pour les membres du groupe de travail lors d'une réunion du STAC/COP, afin de leur donner l'occasion de travailler en réseau ;
- Explorer les options pour d'autres réunions en présentiel des groupes de travail ;
- Annoncer les réunions des groupes de travail et les dates limites suffisamment à l'avance.

1. Méthodologie

L'objectif de ce projet est d'analyser la structure de gouvernance et le fonctionnement existants des groupes de travail au titre de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles et de proposer des lignes directrices pour leur fonctionnement, conformément au Règlement intérieur de la Convention de Cartagena et des recommandations sur la manière dont ils pourraient être améliorés pour soutenir les travaux au titre de la Convention et de ses Protocoles.

Pour atteindre cet objectif, une méthodologie en trois parties a été adoptée. La première partie a consisté en un examen de la documentation. La deuxième partie comprenait des entrevues avec des participants du groupe de travail. Et la troisième partie a identifié des comparaisons dans d'autres programmes pour les mers régionales. Les rapports et les décisions du STAC et de la COP concernant les Protocoles LBS et SPAW, ainsi que la Convention de Cartagena ont été examinés pour déterminer s'il y avait des références aux groupes de travail. L'examen a couvert une période allant de 2000 à 2023, mais s'est limité aux documents disponibles en ligne et consultables sur le site internet du PEC PNUE. Le texte de la Convention et de ses Protocoles, ainsi que les termes de référence des groupes de travail, ont également été analysés.

Quatorze participants aux groupes de travail, y compris des représentants du Secrétariat et des CAR, ont été contactés au moyen d'un questionnaire sur leurs expériences avec les groupes de travail. Les participants ont été sélectionnés en fonction de la durée de leur expérience et de leur engagement actif. Les anglophones ont été invités à passer une interview en ligne ; dix personnes étaient d'accord. Les hispanophones ont été invités à remplir le questionnaire traduit par écrit, mais aucune des trois personnes contactées n'a répondu.

Trois programmes pour les mers régionales ont été identifiés comme des comparaisons possibles. Les programmes Méditerranée et Atlantique du Nord-Est ont été sélectionnés en raison de leurs approches novatrices en matière de gouvernance environnementale régionale. La Méditerranée a également une structure juridique similaire à celle des Caraïbes. La région du Pacifique a été examinée parce que, comme les Caraïbes, elle comprend de nombreux petits États insulaires. Cependant, aucun exemple intéressant n'a été trouvé dans cette région par des groupes de travail.

Trois séries de recommandations visant à améliorer le travail des groupes de travail ont été élaborées sur la base des informations recueillies.

2. Historique des groupes de travail

Tout au long de l'histoire, les groupes de travail ont apporté de précieuses contributions aux travaux de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles. Les groupes de travail ont été principalement utilisés entre les sessions pour mener à bien des travaux nécessitant une expertise spécialisée et/ou un soutien soutenu dédié en réponse aux recommandations du STAC ou aux décisions de la COP. Il s'agit de mécanismes souples qui permettent des évaluations, des recherches et des délibérations plus approfondies que ce qui serait possible au niveau de la plénière.

L'histoire des groupes de travail de la Convention de Cartagena peut être divisée en trois périodes marquées par l'élargissement de la portée des tâches assignées au groupe de travail, en particulier dans le cadre du protocole SPAW.

Période de 2000 à 2008

La première période, qui a commencé à partir de la COP6/IG9 de Cartagena en 2000 et s'est terminée par la COP10/IG13 de Cartagena en 2008, a été marquée par un recours limité aux groupes de travail. Il est à noter que les documents de cette période sont difficiles à trouver en ligne, ce qui risque de sous-estimer les activités des groupes de travail.

Groupe de travail LBS

Le premier groupe de travail chargé de l'évaluation et de la gestion des sources terrestres de pollution a été créé lors de la COP6/IGM9 de Cartagena en 2000, avant l'entrée en vigueur du Protocole LBS.¹ Ce groupe de travail, composé d'experts désignés par le gouvernement, devait agir à titre intérimaire jusqu'à l'entrée en vigueur du Protocole. Il a également été invité à coordonner, par l'intermédiaire du Secrétariat, les programmes existants afin d'éviter les doubles emplois. Le groupe de travail devait faire rapport à la COP/IG de Cartagena sur une base régulière.

Groupe de travail SPAW

Le premier groupe de travail à l'appui du Protocole SPAW a été créé lors du STAC1 de SPAW en 2001 pour poursuivre l'élaboration des critères d'inscription des espèces dans les annexes du Protocole SPAW.² C'était après que la COP1 de SPAW ait donné au STAC le mandat de créer des groupes de travail ad hoc « pour traiter les thèmes qui, en raison de leur complexité ou de leur niveau de spécialisation, ils nécessitent ».³ Le groupe de travail était ouvert aux candidats des Parties contractantes, des pays en cours de ratification, ainsi qu'aux observateurs scientifiques et ONG. Il devait faire rapport au STAC SPAW sur une base régulière.

¹ Rapport de la réunion de la COP6 de Cartagena, annexe IV, décisions de la réunion, UNEP(DEC)/CAR IG.17/5.

² Rapport de la réunion SPAW STAC1, Annexe II, Recommandations de la réunion, UNEP(DEC)/CAR WG.23/6.

³ Décisions de la réunion SPAW COP1, décision I.7, UNEP(DEC)/CAR IG.20/7.

Page 5

Les rapports disponibles ne contiennent pas d'information sur le travail effectué par ces groupes de travail. Au cours de cette période, la COP/IG de Cartagena s'est également appuyée sur des groupes de travail pendant un certain nombre de périodes intersessions pour rédiger le Règlement intérieur du Programme pour l'environnement des Caraïbes et élaborer des directives pour le fonctionnement des CAR/RAR.⁴

Période de 2010 à 2017

Sur la base des documents disponibles, la deuxième période peut être délimitée à partir de la COP11/IG14 de Cartagena en 2010 jusqu'à la COP14/IG17 de Cartagena en 2017. Au cours de cette période, trois groupes de travail thématiques – Zones protégées, Espèces et Exemptions – ont soutenu les travaux du Protocole SPAW. Les tâches assignées se limitaient à l'élaboration de critères d'inscription des espèces et des zones protégées, à l'évaluation des propositions d'inscription et à la formulation de lignes directrices pour l'évaluation et la déclaration des exemptions. Néanmoins, les travaux des groupes de travail sur les espèces ont été particulièrement controversés pendant cette période, car les experts n'ont pas réussi à plusieurs reprises à parvenir à un consensus sur la pertinence des propositions d'inscription de certaines espèces de requins et de raies. Du côté de LBS, le Protocole est entré en vigueur en 2010, et le groupe de travail précédemment créé a été invité à poursuivre ses travaux sur le suivi et l'évaluation de la qualité de l'eau dans la zone d'application de la Convention, en contribuant à l'élaboration du rapport SOCAR. Les tâches ont porté sur l'amélioration des approches de partage de données sensibles, des méthodes de suivi et de la classification de l'eau. Voir le tableau 1 à la fin du présent document pour une description plus détaillée des tâches et des acquis de 2010 à 2017.

Période de 2019 à aujourd'hui

La troisième période, qui a débuté avec la COP14/IG15 de Cartagena en 2019 et se poursuit aujourd'hui, est approximativement marquée par l'élaboration des nouveaux termes de référence pour les groupes de travail SPAW, la reconstitution du groupe de travail intérimaire sur le suivi et l'évaluation en tant que GTCNL et la mise en place d'un groupe de travail conjoint LBS-SPAW sur les sargasses. À la suite de la mise à jour des termes de référence, les résultats du GT sur les espèces ont considérablement augmenté et élargi leur portée, allant de l'évaluation des propositions d'inscription à l'identification des lacunes en matière de protection et à la recommandation de mesures de gestion. La portée des travaux du GT sur les zones protégées a également été élargie afin d'inclure des discussions sur la mise en œuvre potentielle de deux rapports rédigés par des consultants. Le Groupe de travail sur les exemptions s'est attaché à faciliter la communication des rapports sur les exemptions par les Parties contractantes. Le groupe de travail sur les mammifères marins est mentionné dans les rapports ; cependant, il n'est pas clair s'il a été établi. Dans le cadre du LBS, l'essentiel du rapport SOCAR a été achevé, et le GTCNL ajuste actuellement ses procédures pour fonctionner efficacement sous le nouveau format. Voir le tableau 2 à

⁴ Rapport de la réunion, COP 7 de Cartagena, UNEP(DEC)/CAR IG.22/8 ; Rapport de la réunion, COP 9 de Cartagena, UNEP(DEPI)/CAR IG.26/4.

la fin du présent document pour une description plus détaillée des tâches et des extraits de 2019 à aujourd'hui.

3. Structure institutionnelle des groupes de travail

Cadre juridique

L'article 16(2)(e) de la Convention de Cartagena donne à la COP de la Convention le pouvoir d'établir des groupes de travail si nécessaire pour examiner les questions liées à la Convention, à ses protocoles et à ses annexes. Les protocoles LBS et SPAW sont tous deux muets sur cette question spécifique.

Cependant, les protocoles LBS et SPAW donnent à leurs COP respectives l'autorité résiduelle « de mener toute autre affaire appropriée ».⁵ Il y a une légère différence dans les mandats résiduels donnés aux STAC. Le STAC SPAW est chargé de fournir des conseils aux Parties contractantes sur « toute autre question relative à la mise en œuvre du Protocole, y compris les questions qui lui sont renvoyées par la réunion des Parties »,⁶ tandis que le STAC de LBS est chargé « d'exercer d'autres fonctions liées à la mise en œuvre du présent Protocole qui lui sont assignées par les Parties contractantes ».⁷

Termes de référence

Protocole SPAW⁸

La nécessité d'élaborer de nouveaux termes de référence pour les groupes de travail SPAW a été identifiée lors de la STAC8 SPAW en 2018. Les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat de mener à bien cette tâche par l'intermédiaire du CAR-SPAW et avec la participation de la Colombie, de la France, des Pays-Bas et des États-Unis.⁹ La COP10 SPAW qui a suivi en 2019 a approuvé les recommandations du STAC relatives aux termes de référence et a précisé que les recommandations devaient être soumises au STAC, plutôt qu'à la COP pour adoption.¹⁰ Les termes de référence ont été finalisés au cours de la période intersessions suivante.¹¹

À l'heure actuelle, le STAC SPAW a mis sur pied quatre groupes de travail qui se consacrent aux zones protégées, aux espèces, aux exemptions et aux sargasses. Ils doivent se poursuivre aussi longtemps que le STAC le juge nécessaire. Le STAC a également le pouvoir de créer des groupes de travail supplémentaires, au besoin.

Portée des travaux

⁵ Protocole LBS, article 15(2)(g) ; Protocole SPAW, article 23(2)(i).

⁶ Protocole SPAW, article 20(3)(g).

⁷ Protocole LBS, article 14(3)(j).

⁸ Termes de référence des Groupes de travail *Ad hoc du STAC SPAW*, UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12 Rev.1.

⁹ Rapport de la réunion, SPAW STAC8, UNEP(DEPI)/CAR WG. 40/7, annexe III, recommandations II-IV.

¹⁰ Rapport de la réunion, SPAW COP10, UNEP(DEPI)/CAR IG.40/4, Annexe II, par. 9.

¹¹ Rapport de la réunion, SPAW STAC9, UNEP(DEPI)/CAR WG.42/9, par. 85.

Le champ d'action de chaque groupe de travail est divisé en tâches obligatoires et en tâches spécifiques. Les deux types sont attribués par le STAC et peuvent être révisés au besoin. Les groupes de travail ont pour but d'« aborder des questions ou des problèmes précis cernés par le STAC afin de faciliter la poursuite des discussions sur des sujets d'intérêt pour le STAC ».¹² Les Parties contractantes, avec l'appui du CAR SPAW et du Secrétariat, doivent examiner et mettre à jour les tâches des groupes de travail dans les 30 jours suivant chaque Conférence des Parties.

À titre d'exemple, pour l'exercice biennal 2021-2022, les tâches assignées étaient les suivantes :¹³

- GT Zones protégées
 - Tâches obligatoires : Examiner les propositions énumérant les propositions des Parties contractantes et formuler des recommandations sur leur inclusion ; réviser, au besoin, la procédure d'inscription des propositions.
 - Tâches spécifiques : Examiner la proposition d'Aruba d'inclure Parke Marino Aruba sur la liste des zones protégées de SPAW ; examiner les recommandations de l'Évaluation de l'impact et de l'efficacité du CaMPAM et de l'Évaluation de la connectivité entre les zones protégées inscrites à SPAW, afin de guider le développement d'un réseau écologique fonctionnel de zones protégées dans la région des Caraïbes et présenter des recommandations de mise en œuvre ; et revoir la procédure d'inscription des sites en vue de simplifier et de rationaliser le processus.
- GT Espèces
 - Tâches obligatoires : Examiner les propositions des Parties contractantes visant à ajouter de nouvelles espèces aux annexes de SPAW ou à modifier le statut des espèces actuellement inscrites.
 - Tâches spécifiques : Renforcer la conservation et la gestion des espèces inscrites aux annexes de SPAW, en tenant compte, le cas échéant, des recommandations sur le poisson-scie, le mérou de Nassau, les tortues marines, les requins et les raies soumises au STAC9 de SPAW ; réviser et mettre à jour le Plan d'action pour les mammifères marins en tenant compte des nouvelles informations disponibles depuis 2008 et y compris l'Analyse scientifique et technique du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) dans la région des Caraïbes, également soumise au STAC9 de SPAW.
- GT Exemptions
 - Tâches obligatoires : Examiner les rapports sur les exemptions soumis par les PC.
 - Tâches spécifiques : Formuler des recommandations sur les moyens de faciliter la déclaration des exemptions.
- WG Sargasses
 - Tâches obligatoires : N/A.
 - Tâches spécifiques : Non demandé.

¹² Termes de référence pour les Groupes de travail *Ad hoc* du STAC SPAW, au par. 8.

¹³ Inclus dans les termes de référence des groupes de travail *ad hoc* du STAC SPAW.

Adhésion

L'adhésion aux groupes de travail de SPAW est ouverte aux experts désignés par les Parties contractantes et les observateurs. Les Parties contractantes peuvent désigner jusqu'à deux experts, tandis que les observateurs peuvent désigner un expert chacune, à condition que le nombre total d'experts observateurs du groupe ne dépasse pas le nombre total de Parties contractantes. D'autres experts peuvent être invités à contribuer ou à donner des conseils sur une tâche, mais leur participation est limitée à cette tâche particulière. Le Secrétariat et le CAR SPAW peuvent participer aux travaux des groupes de travail à titre officiel.

Les experts sont nommés ou invités à participer en fonction des facteurs suivants : 1) compétence scientifique et/ou technique ; 2) la disponibilité et la réactivité ; et 3) la couverture, dans la mesure du possible, de la portée géographique et thématique des tâches. À l'exception du Secrétariat et du CAR, tous les experts sont censés participer à titre individuel et ne pas représenter les points de vue ou les positions officiels des Parties contractantes ou des observateurs qui les désignent.

Leadership et prise de décisions

Le STAC SPAW désigne les présidents de chaque groupe de travail pour un mandat d'un exercice biennal. Un expert désigné par une Partie contractante ou un représentant du CAR SPAW ou du Secrétariat pourrait occuper un poste de président. Jusqu'à présent, le CAR SPAW a présidé tous les groupes de travail.

Dans le cadre de ce mandat, le CAR de SPAW doit consulter chaque groupe de travail sur les priorités du plan de travail et du budget de SPAW, ainsi que sur les nouvelles tâches qui pourraient être accomplies pour le prochain exercice biennal.

Le consensus est la méthode privilégiée de prise de décision dans les groupes de travail. S'il n'est pas possible d'aboutir à un consensus, le Président doit donner un aperçu des différentes opinions exprimées par les experts dans les documents présentés au STAC.

Méthodes de travail et budget

L'anglais est la langue de travail des groupes de travail, bien que les termes de référence permettent l'interprétation pendant les réunions et la traduction des projets de documents si des ressources sont disponibles. Les travaux doivent être réalisés virtuellement à l'aide d'une plateforme de collaboration en ligne. Les termes de référence indiquent qu'il n'y a pas de fonds dans le budget structurel pour soutenir les travaux des groupes de travail.

Le GTCNL sur le suivi et l'évaluation pour soutenir les travaux du Protocole LBS a été créé lors de la COP15/IG18 de Cartagena en 2019. Les Parties contractantes à la Convention de Cartagena ont été invitées à désigner des experts. Une fois convoqué, le groupe a été invité à élaborer ses propres termes de référence.¹⁵ Les termes de référence sont actuellement en cours de révision, les membres du GTCNL fournissant des commentaires sur un projet de document.

Le GTCNL comprend trois sous-groupes thématiques. Le sous-groupe des éléments nutritifs et des eaux usées se concentre sur les normes et les critères, y compris pour les eaux de classe I et II. Le Sous-groupe sur la gestion de l'information est chargé de gérer l'information contenue dans les rapports et les documents sur le suivi et l'évaluation en vue du renforcement des capacités futures. Le Sous-groupe des enjeux émergents doit se pencher sur la planification future des enjeux émergents tels que la gestion de l'eau douce, les microplastiques et les sargasses. Les membres du GTCNL discutent également des mécanismes permettant de désigner des sous-groupes supplémentaires en fonction des besoins.

Le GTCNL doit poursuivre ses travaux à moins d'instructions contraires d'une décision d'une COP au titre de la Convention de Cartagena.

Portée des travaux

Conformément au projet de termes de référence, le GTCNL fournira une contribution technique et des orientations pour l'achèvement et la diffusion du SOCAR et d'autres rapports techniques, comme demandé par le STAC, et pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, plans d'action, plans d'investissement et autres documents demandés par le STAC, y compris la stratégie régionale de réduction de la pollution par les éléments nutritifs, le plan d'action et le plan d'investissement, ainsi que la Stratégie régionale du Programme pour l'environnement des Caraïbes.

Le groupe de travail fournira également des contributions techniques ou des recommandations sur l'adéquation des mesures et des méthodologies actuelles ; plan et programmes ; et des critères, normes et/ou lignes directrices communs dans le cadre du Protocole LBS, sur les possibilités de renforcement des capacités nationales et régionales, la capacité des laboratoires régionaux pour la mesure des paramètres de qualité de l'eau et, le cas échéant, d'autres questions relatives à la prévention, à la réduction et au contrôle de la pollution dans la région des Caraïbes élargie, conformément aux obligations du Protocole LBS.

Enfin, le groupe de travail apportera une contribution à l'ordre du jour des prochaines réunions du STAC et de la COP de LBS.

¹⁴ Projet de document partagé par le Secrétariat le 14 octobre 2024.

¹⁵ Décisions de la réunion, Cartagena COP15/IG18, PNUE(DEPI)/CAR IG. 42/6, Décision III.

L'adhésion au GTCNL est ouverte aux représentants des gouvernements des Parties contractantes à la Convention de Cartagena. Le CAR-CIMAB et le CAR-IMA y participent en tant que partie du Secrétariat. Les représentants des réseaux d'activités régionaux (RAR) sont également invités à participer aux travaux du GTCNL.

Le projet de termes de référence ne prévoit pas la qualité d'observateur, bien qu'il ait été suggéré que les observateurs, en particulier ceux du milieu universitaire, devraient être autorisés à y participer. Il est en outre suggéré de limiter le nombre d'observateurs et de les désigner par une Partie contractante ou le Secrétariat. Le projet de termes de référence permet au groupe de travail de demander à des experts externes de fournir des contributions ou des conseils sur des questions spécifiques. À titre de comparaison, les anciens termes de référence du GT intérimaire sur le suivi et l'évaluation étaient muets sur la participation des observateurs.¹⁶

Leadership et prise de décisions

Le projet de termes de référence indique que les travaux du GTCNL sont dirigés par un président et un vice-président choisis par consensus par les membres du GTCNL. Bien que les deux postes doivent être occupés par des représentants des Parties contractantes, le président doit être une Partie contractante au Protocole LBS. Les responsables des sous-groupes thématiques sont également choisis par consensus parmi les membres du GTCNL et peuvent inclure des observateurs.

Le consensus est la méthode de prise de décision privilégiée au sein du GTCNL. S'il n'est pas possible d'atteindre un consensus, la recommandation doit être présentée au STAC en indiquant les opinions pour et contre la proposition. Les recommandations du STAC sont formulées par un quorum composé de la moitié des représentants des Parties contractantes, plus un.

Le GTCNL doit confirmer les résultats des sous-groupes thématiques, tandis que le STAC examine et évalue toutes les recommandations du GTCNL avant qu'elles ne soient transmises à la COP LBS pour examen.

Méthodes de travail et budget

Le GTCNL doit terminer ses travaux virtuellement en utilisant des téléconférences et des courriels pour la discussion. La langue de travail est l'anglais, bien que les termes de référence indiquent que le Secrétariat devrait s'efforcer de traduire les documents clés en français et en espagnol.

Les termes de référence sont muets en ce qui concerne le budget disponible.

¹⁶ Rapport du Groupe de travail intérimaire sur le suivi et l'évaluation de l'environnement, LBS COP1, UNEP (DEPI)/CAR WG.33/INF.5/Rev 1, Annexe I.

Comparaison

L'examen du texte de la Convention de Cartagena, de ses Protocoles et des termes de référence des groupes de travail LBS et SPAW révèle plusieurs similitudes et différences. En examinant d'abord les similitudes, les deux groupes de travail ont un objectif similaire, à savoir aider leurs STAC respectifs à répondre aux questions techniques et aux discussions et fournir des recommandations pour l'examen des COP, le cas échéant. Les groupes de travail des deux Protocoles préfèrent faire leurs recommandations sur la base du consensus. Lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un consensus, on s'attend à ce qu'un rapport équilibré décrivant les différents avis soit présenté aux STAC pour une discussion plus approfondie avant d'être transmis aux COP respectives. De plus, tous les groupes de travail mènent leurs travaux virtuellement avec l'anglais comme langue de travail. Les deux termes de référence permettent la traduction ou l'interprétation dans d'autres langues de travail si les ressources sont disponibles.

L'analyse des termes de référence ne révèle aucune différence notable dans la portée des travaux assignés aux groupes de travail de LBS et de SPAW. Dans les deux cas, les groupes de travail fournissent des commentaires techniques et des recommandations aux fins d'examen et de considération par le STAC. Cependant, par le passé, le travail du groupe de travail sur LBS s'est concentré sur le soutien et l'orientation du consultant qui a produit le rapport SOCAR, et a depuis contribué à la rédaction de documents techniques liés aux éléments nutritifs et aux problèmes émergents tels que les microplastiques. Du côté de SPAW, les groupes de travail sont invités à prendre des décisions binaires pour approuver ou rejeter les propositions ou les rapports des Parties contractantes, ce qui rend plus difficile la recherche d'un consensus.

D'autres différences sont également observées. L'une de ces différences est la façon dont les groupes de travail sous LBS et SPAW ont été créés à l'origine. Le texte de la Convention de Cartagena indique que la COP de Cartagena a l'autorité pour établir des groupes de travail chargés d'examiner les questions liées à ses Protocoles. L'approche de LBS s'aligne bien sur ces dispositions, car le GTCNL a été établi par une décision de la COP/IG de Cartagena. L'approche adoptée par le SPAW pour établir ses groupes de travail repose probablement sur le pouvoir résiduel de la COP de SPAW de conduire d'autres affaires, qui a été délégué au STAC de SPAW.

Il y a aussi une différence apparente dans la structure et la direction des groupes de travail. Il n'y a qu'un seul groupe de travail qui soutient le protocole LBS et quatre qui soutiennent le programme SPAW. Le GTCNL LBS comporte officiellement trois sous-groupes thématiques sur les normes et les critères, la gestion de l'information et les questions émergentes. Le groupe de travail initial sur LBS qui a guidé l'élaboration de SOCAR comportait également un sous-groupe sur les données dirigé par le vice-président. Dans les groupes de travail SPAW, les membres se divisent de manière informelle en sous-groupes, si nécessaire, en fonction des tâches assignées. Le GT Sargasses se distingue des autres groupes de travail car, bien qu'il soit établi dans le cadre de SPAW, il intègre le sous-groupe du GTCNL sur les

sargasses dans ses activités. Bien que les deux séries de termes de référence permettent à une Partie contractante d'assumer l'un des postes de président, dans la pratique, cela n'a pas été le cas dans les groupes de travail de SPAW. Le CAR SPAW a présidé tous les groupes de travail SPAW, tandis que différentes Parties contractantes ont présidé le groupe de travail LBS au fil des ans.

Les lignes directrices concernant l'admissibilité à l'adhésion varient considérablement entre les groupes de travail du GTCNL et de SPAW. L'adhésion au GTCNL est ouverte aux Parties contractantes à la Convention de Cartagena ; et il n'y a pas de limite au nombre de représentants désignés par chaque Partie contractante. Les Parties contractantes au Protocole SPAW peuvent devenir membres des groupes de travail SPAW, chaque Partie étant autorisée à désigner jusqu'à deux experts. Les observateurs au Protocole SPAW peuvent également désigner un expert pour chaque groupe de travail, à condition que le nombre total d'experts observateurs au sein du groupe ne dépasse pas le nombre total de Parties contractantes au Protocole SPAW. Les dispositions des termes de référence concernant la participation des observateurs au GTCNL de LBS sont actuellement discutées par les membres du groupe, y compris la possibilité de faire appel à des experts externes sur des questions spécifiques. Les rôles des membres des groupes de travail diffèrent également entre les groupes de travail de LBS et de SPAW. Les membres des groupes de travail SPAW y participent à titre individuel en tant qu'experts indépendants, tandis que les membres du GTCNL représentent leurs gouvernements.

	LBS	SPAW
But	Informier et assister le STAC et la COP	Informier et assister le STAC et la COP
Structure	1 groupe de travail avec 3 sous-groupes sur les normes et les critères, la gestion de l'information et les questions émergentes	4 GT – Zones protégées, espèces, exemptions et sargasses
Présidence	PC LBS	CAR SPAW
Adhésion	PC de Cartagena	Parties contractantes et observateurs de SPAW
Candidats	PC Aucune limite sur le nombre de représentants.	Parties contractantes et observateurs 2 représentants par PC, 1 représentant par observateur Le nombre total d'observateurs ne peut pas dépasser le nombre de PC SPAW
Capacité de travail des membres	Fonctionnaire	Individu
Experts externes	Pourrait être invité par le GT	Non spécifié
Prise de décision	Consensus	Consensus
Avantages	Une large représentation régionale par le biais de l'adhésion permet une saisie complète des données dans les rapports	Les membres pourraient fournir des conseils scientifiques/techniques indépendants

	La structure facilite l'intégration et la coordination du travail à l'interne et à l'externe Les Parties contractantes se sont engagées à travailler par le biais de la présidence et de membres travaillant à titre officiel	Accès fiable à une expertise externe par l'intermédiaire des candidats des Observateurs
Désavantages	Les non-Parties à LBS ont leur mot à dire sur les recommandations qui ont des implications politiques pour les PC LBS	La structure rend difficile l'intégration et la coordination du travail à l'intérieur et à l'extérieur de SPAW

4. Résumés d'entrevues

Dans l'ensemble, les personnes interrogées ont estimé que les groupes de travail ont apporté des contributions tangibles aux travaux des protocoles LBS et SPAW. Le groupe de travail sur LBS a joué un rôle déterminant dans l'achèvement de l'OSCAR, tandis que le groupe de travail sur les espèces de SPAW a joué un rôle important dans l'élaboration des annexes originales. Il a été dit que les groupes de travail généraient des idées précieuses, bien que les Parties contractantes n'aient souvent pas les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre.

Termes de référence

Les membres de LBS ont trouvé difficile de commenter la pertinence des termes de référence pendant qu'ils étaient en cours d'examen. Ils ont insisté sur la nécessité d'établir des termes de référence qui établissent des objectifs clairs, une structure organisationnelle et une administration du groupe de travail pour assurer son efficacité. De plus, une structure organisationnelle qui reflète la charge de travail, par exemple par le recours à des coprésidents, a également été jugée souhaitable.

Du côté de SPAW, les membres ont généralement estimé que les termes de référence étaient adéquats, bien que certains aient remis en question la clarté de l'objectif global. Ils ont noté que l'objectif déclaré était une liste de tâches plutôt qu'un objectif global. Certains membres ont également remarqué qu'il y avait parfois des décalages entre les termes de référence, les décisions de la COP et les tâches des groupes de travail.

Engagement

Le GTCNL se réunit environ tous les 2 mois, alors que la fréquence des réunions des groupes de travail SPAW varie en fonction du groupe. Certains groupes de travail de SPAW se réunissent une fois par mois, tandis que d'autres se réunissent une ou deux fois par exercice biennal.

Page 14

En termes de participation, certains membres sont plus actifs que d'autres dans les groupes de travail de LBS et de SPAW. Dans SPAW, le niveau d'engagement varie selon le groupe et la tâche à accomplir. En général, les experts désignés par les observateurs des ONG ont tendance à être plus actifs que les experts désignés par les Parties contractantes. À LBS, il a été noté que les membres du GTCNL étaient plus actifs dans les activités des sous-groupes que dans les sessions plénières. En outre, certains membres du GTCNL ont contribué aux travaux du groupe par le biais des CAR.

Néanmoins, dans les groupes de travail de LBS et de SPAW, plus d'experts ont été nommés que ceux qui participent activement aux activités. Parmi les explications possibles avancées par les personnes interrogées, mentionnons le manque d'incitation à participer, le désengagement dû à une inefficacité perçue du travail et le manque d'adéquation entre l'expertise des experts et les compétences nécessaires pour mener à bien la tâche. L'absence de membres des groupes de travail originaires de petits pays a également été notée avec préoccupation. Le manque de ressources disponibles pour soutenir la participation et le décalage entre les compétences disponibles et les tâches du groupe de travail ont été identifiés comme quelques-unes des raisons de leur engagement limité.

Les points de vue divergeaient quant à la suffisance de la communication entre les présidents des groupes de travail et/ou le Secrétariat. Certaines personnes interrogées estimaient que les communications manquaient de détails sur les compétences nécessaires pour accomplir les tâches, qu'il y avait de l'ambiguïté quant aux attentes et que, parfois, les questions restaient sans réponse. Des préoccupations ont également été soulevées quant à la pertinence des délais de tenue des réunions. Certains les ont jugées insuffisantes, en particulier lorsque d'autres experts devaient être consultés pour se préparer. Dans le même temps, les organisateurs ont indiqué qu'ils communiquaient fréquemment avec les points focaux et les membres des groupes de travail au sujet des travaux, mais que souvent ils ne recevaient aucune réponse.

Un taux de rotation élevé des membres des groupes de travail a été observé dans les programmes LBS et SPAW. Bien que cela ait été perçu comme une occasion d'apporter de nouvelles perspectives et compétences aux groupes, cela a également affecté le flux de travail pendant que les nouveaux membres se familiarisaient et se sentaient à l'aise dans leurs rôles.

Certaines personnes interrogées ont mentionné l'importance du leadership formel et informel au sein des groupes de travail comme facteurs ayant un impact sur l'engagement. La dynamique de groupe devait être gérée efficacement pour éviter que les discussions ne soient dominées par quelques participants. Il a également été utile d'avoir des membres du groupe de travail qui pourraient aider d'autres personnes à accéder aux données et aux ressources.

Nature et rôles des participants

Les CAR ont des rôles différents dans les groupes de travail de LBS et de SPAW. Au sein du GTCNL, les deux CAR fournissent des mises à jour sur les activités et les recherches en cours dans la région, ainsi que des idées pour les discussions. Ils offrent également des possibilités de renforcement des capacités à des pays qui, autrement, ne seraient pas en mesure de contribuer et d'accomplir certaines des tâches assignées. Les travaux réalisés par les CAR sont examinés par le GTCNL avant d'être transmis aux points

Page 15

focaux. Du côté de SPAW, le CAR préside l'ensemble des groupes de travail en raison du manque d'intérêt des Parties contractantes. Certaines personnes interrogées ont exprimé l'avis que le CAR de SPAW faisait preuve d'une trop grande déférence à l'égard des Parties contractantes, ce qui nuisait à son efficacité. D'autre part, le CAR participe aux groupes de travail à titre officiel, et ses efforts sont liés par le mandat.

Dans les deux groupes de travail, le rôle du Secrétariat a été considéré comme essentiel pour appuyer le travail des CAR en fournissant un soutien administratif, des conseils et une expertise en la matière. Un Secrétariat efficace a été reconnu comme un catalyseur clé du succès des groupes de travail. Il a également été reconnu que le Secrétariat faisait de son mieux compte tenu de ses ressources limitées.

Les personnes interrogées ont fait remarquer que les tâches au sein des groupes de travail nécessitaient un éventail de compétences et d'expertise qui n'étaient pas toujours facilement accessibles. Cela a suscité des inquiétudes au sein du programme SPAW, qui craignait que les décisions aient été prises sans apport scientifique et technique adéquat. La participation des observateurs a été considérée comme un moyen d'élargir l'accès aux compétences, surtout si les observateurs provenaient d'organisations universitaires et techniques. Dans le même temps, les Parties contractantes étaient préoccupées par l'ampleur de l'influence des observateurs sur la prise de décisions, comme en témoignait la limitation du nombre d'experts observateurs autorisés à participer aux groupes de travail.

Tous les membres du groupe de travail de SPAW ont observé que, bien que les termes de référence exigent que les experts participent à titre personnel plutôt qu'en tant que représentants de leurs gouvernements ou d'organisations observatrices, des considérations politiques influençaient les discussions. Les avis étaient partagés sur la question de savoir si cela améliorerait ou entravait le travail. Certains ont estimé que les considérations politiques introduisaient le pragmatisme et conduisaient à des recommandations qui pourraient être adoptées de manière réaliste par les gouvernements. D'autres y ont vu une déformation de la base scientifique et technique des recommandations, conduisant à des décisions insuffisamment éclairées.

Nature du travail et format du travail

En général, les personnes interrogées estimaient que le groupe de travail de LBS avait été efficace dans la mise en œuvre de son mandat, tandis que l'efficacité des groupes de travail de SPAW variait d'un groupe à l'autre. Certains membres du groupe de travail SPAW ont exprimé leur frustration face aux contributions inégales des membres du groupe aux tâches assignées, tout en reconnaissant que le CAR SPAW et certaines Parties contractantes avaient une capacité limitée de contribuer. De plus, certains se sont dits préoccupés par la charge de travail élevée assignée aux groupes de travail de SPAW en l'absence d'un soutien adéquat et d'un établissement des priorités. Il a été souligné que certaines tâches de SPAW étaient mal organisées, ce qui entraînait des complications inutiles.

Certaines personnes interrogées ont fait remarquer que les travaux des groupes de travail de SPAW manquaient d'activités proactives telles que la modélisation et les prévisions, en particulier pour les questions liées aux changements climatiques et aux sargasses. Ils ont noté que l'accent restait mis sur les problèmes non résolus de longue date, tandis que de nouveaux défis, tels que la pêche INN et les

Page 16

espèces envahissantes, n'étaient pas abordés. D'autres pensaient que le plan de travail du groupe de travail SPAW était défini de manière trop étroite sur la base des recommandations du STAC, ce qui entraînait un manque de continuité des activités et de la logique. À titre d'exemple, ils ont mentionné que les mammifères marins, les tortues de mer et le requin à pointes blanches océaniques n'étaient pas inclus dans le plan de travail 2023-2024 parce qu'ils n'étaient pas explicitement mentionnés par le STAC. Les mandats des groupes de travail et les ressources limitées ont été considérés comme les principaux obstacles à la poursuite de ces domaines de travail plus vastes.

En ce qui concerne la technologie utilisée pour les activités du groupe de travail SPAW, certains ont trouvé la plateforme interactive difficile à naviguer. Ils avaient de la difficulté à sauvegarder et à partager des fonctions, ainsi que de la difficulté à s'orienter dans le processus de finalisation des documents. En outre, certains ont souligné la nécessité de déterminer si une technologie était accessible dans différents pays lors de la sélection d'outils en ligne.

Les groupes de travail LBS et SPAW utilisent tous deux l'anglais comme langue de travail, et les membres ont observé que les hispanophones étaient moins actifs que les anglophones. Cela a été perçu comme problématique pour un certain nombre de raisons, notamment la création d'obstacles à la participation, la limitation de l'accès à l'expertise et l'introduction de préjugés dans les discussions. Cependant, au cours de l'exercice biennal 2023-2024, le Secrétariat de la Convention de Cartagena et le CAR-SPAW ont fourni des services d'interprétation pour la première série de réunions du groupe de travail. En raison du faible nombre de participants hispanophones, les services n'ont pas été demandés et la nécessité d'offrir une interprétation garantie a été réévaluée. Par la suite, le CAR SPAW a contacté les experts des groupes de travail en préparation des réunions pour confirmer si de tels services étaient nécessaires, mais n'a reçu aucun retour. La participation des pays hispanophones à ces réunions est restée minime, et il a été décidé de suspendre la fourniture de services d'interprétation.

Recommandations

Les personnes interrogées ont formulé de nombreuses recommandations pour améliorer le travail des groupes de travail. Ces idées sont intégrées aux recommandations finales formulées à la fin du présent rapport. En général, les suggestions proposées par les personnes interrogées portent sur des questions structurelles, telles que la durée des cycles de plan de travail et la conception des tâches ; identifier les incitations potentielles à la participation, par exemple en proposant des options de publication ; et rechercher des opportunités de renforcement des capacités, telles qu'un programme d'intégration pour les nouveaux membres.

5. Comparaisons

Afin d'identifier des comparaisons potentielles, trois autres programmes pour les mers régionales ont été examinés : la Méditerranée, l'Atlantique du Nord-Est et le Pacifique. Trois exemples ressortent de cet examen par l'utilisation intéressante de groupes spécialisés pour faire avancer le travail des organisations. Le premier est celui des groupes de correspondance utilisés dans le système de la Convention de Barcelone pour mettre en œuvre l'approche écosystémique ; le deuxième exemple est le

Groupe spécial d'experts, également issu de la Convention de Barcelone, utilisé pour renforcer le réseau des MPA ; et le dernier exemple est celui de l'Atlantique du Nord-Est (Commission OSPAR) où les groupes de travail sont utilisés pour la coopération entre les organisations régionales.

Exemples 1 : Les groupes de correspondance de l'approche par écosystèmes

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont recours à des groupes de correspondance et à des groupes de travail dans le mécanisme de gouvernance pour mettre en œuvre l'approche par écosystèmes. Deux groupes de travail par correspondance – les groupes de correspondance sur le suivi (CORMON) et le Groupe de correspondance sur l'analyse économique et sociale (COR ESA) – soutiennent les travaux du Groupe de coordination de l'approche par écosystème, composé des points focaux de la Convention.

Composition et fonction¹⁷

Trois CORMON thématiques sont consacrés à la pollution et aux déchets marins, au littoral et à l'hydrographie, et à la biodiversité et à la pêche. Ils sont composés d'experts nationaux possédant l'expertise nécessaire désignés par les Parties contractantes. Le travail est coordonné par le Secrétariat et soutenu par le Programme d'évaluation et de contrôle de la pollution marine en Méditerranée (MED POL) et deux CAR.¹⁸ Bien que les Termes de référence soient muets sur la participation des observateurs, ceux-ci étaient présents à au moins certaines des réunions.¹⁹

Les mandats généraux des CORMON sont axés sur la négociation et l'élaboration de lignes directrices, de protocoles, de critères et de méthodologies liés aux activités de suivi. Ils ont également pour mandat d'examiner la mise en œuvre nationale et régionale des activités de suivi, ainsi que d'élaborer des documents de renforcement des capacités.

La modalité et la fréquence des réunions (virtuelles ou en personne) dépendent de l'ordre du jour, du volume de travail et des documents à prendre en compte. Il n'est pas clair si l'interprétation est assurée lors des réunions des CORMON ; Il semble que les rapports de réunion et les documents de travail soient traduits dans certaines langues officielles, mais pas dans toutes.²⁰ Les produits des travaux font l'objet d'un système complexe d'examen et d'approbation avant d'être présentés aux organes de décision, tels que la COP.

Les CORMON peuvent créer des groupes de travail informels en ligne afin de fournir des contributions scientifiques spécifiques. Ces groupes de travail sont composés d'un nombre restreint d'experts désignés par les Parties contractantes, qui peuvent être appuyés par des experts supplémentaires

¹⁷ Termes de Référence sur la gouvernance de l'approche par écosystème, (2022) UNEP/MED WG.521/4.

¹⁸ MED POL soutient le CORMON Pollution et Déchets Marins ; le Centre d'activités régional du programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) soutient le littoral et l'hydrographie ; et le Centre d'Activités Régional des zones spécialement protégées (CAR/ASP) soutient la biodiversité et la pêche.

¹⁹ Voir par exemple la réunion du Groupe de correspondance sur le suivi de l'approche par écosystèmes (CORMON) sur la biodiversité et les pêches, (2024) UNEP/MED WG.592/CRP.1 Rev.1.

²⁰ Les rapports de réunion sont disponibles en anglais et en français. L'arabe, l'anglais, le français et l'espagnol sont les langues officielles de la Convention de Barcelone.

Page 18

mobilisés par le Secrétariat ou les CAR. Les tâches et les livrables sont définis par les CORMON, et ces groupes de travail rendent compte aux CORMON. Les termes de référence indiquent que « tous les efforts doivent être faits pour maintenir l'équilibre géographique des [groupes de travail] et mobiliser une expertise de haut niveau ».²¹

Le CdR ESA est composé d'experts nationaux désignés par les Parties contractantes, ainsi que d'experts internationaux invités par le Secrétariat. Des représentants des CAR et de MED POL sont également invités à y participer. Les travaux du CdR ESA sont coordonnés par le Secrétariat et soutenus par l'un des CAR.²² Le mandat du groupe est axé sur la préparation et l'orientation des évaluations socioéconomiques, ce qui comprend l'élaboration des outils nécessaires ; contribuer au Rapport sur l'état de la qualité en Méditerranée ; et l'appui aux Parties contractantes dans leurs analyses au niveau national. Les produits du travail du groupe sont également soumis à un système complexe d'examen et d'approbation avant d'être présentés aux organes de décision. Aucun détail supplémentaire sur le travail de COR ESA n'est disponible en ligne.

Exemple 2 : Le Groupe ad hoc d'experts²³

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont décidé d'établir un Groupe ad hoc multidisciplinaire d'experts pour les zones marines protégées en Méditerranée (AGEM) afin de fournir des orientations scientifiques et techniques au Secrétariat et aux Parties afin d'améliorer les réseaux de MPA en termes de couverture, de représentativité, de connectivité et d'efficacité de la gestion.

Composition et leadership

L'AGEM est composée de 16 experts indépendants ayant une expertise dans la gestion des MPA, la planification des MPA, la biologie/écologie marine, le droit et la réglementation, la socio-économie, les pêches, le tourisme axé sur la nature et le financement. Les Parties contractantes sélectionnent les membres de l'AGEM à partir d'un vivier géographiquement représentatif de candidats qualifiés préparés par le CAR. Les parties contractantes peuvent également proposer des candidats. Les membres du groupe sont nommés pour une période de 2 ans.

En plus des experts mentionnés ci-dessus, un représentant des organisations suivantes est invité à participer à l'AGEM :

- le Comité scientifique de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS) ;
- le Comité consultatif scientifique (CSS) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) ;

²¹ TdR de gouvernance de l'approche par écosystème, au par. 16.

²² Le Centre d'Activités Régional du Plan Bleu (CAR/PB).

²³ Rapport du Président du Groupe Ad hoc d'Experts pour les Zones Marines Protégées en Méditerranée (AGEM) sur les travaux du Groupe au cours de la période biennale 2022-2023, (2023) UNEP/MED WG.548/11 ; Projet de mandat du groupe consultatif ad hoc d'experts pour les MPA en Méditerranée, (2017) UNEP(DEPI)/MED WG.431/8.

Page 19

- le groupe de travail marin de la Commission mondiale des zones protégées (CMAP-Marine) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;
- le Comité scientifique du Réseau des gestionnaires de zones marines protégées en Méditerranée (MedPAN) ;
- l'équipe de conservation marine du Programme Méditerranée du Fonds Mondial pour la Nature (WWF Méditerranée).

Les membres de l'AGEM contribuent à titre personnel et non en tant que représentants de leur pays ou de leur organisation.

À chacune de ses premières réunions, les membres élisent un président et un vice-président. Le CAR fournit un soutien administratif.

Tâches et format de travail

Pour atteindre ses grands objectifs, l'AGEM a pour mission de :

- Examiner régulièrement l'état des MPA méditerranéennes en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés ;
- Évaluer la représentativité du réseau de MPA en Méditerranée, identifier les lacunes et proposer des recommandations d'amélioration ;
- Évaluer les besoins et les lacunes financières et proposer des approches de financement novatrices ;
- Identifier les sites potentiels de MPA ;
- Évaluer l'efficacité de la gouvernance et de la gestion des MPA et identifier les obstacles qui entravent le fonctionnement efficace ;
- Évaluer les systèmes actuels de suivi des MPA et proposer des améliorations ;
- Fournir des informations scientifiques aux autorités nationales sur demande ;
- Élaborer des outils politiques pour améliorer la durabilité des systèmes de gouvernance des MPA dans la région ; et
- Élaborer des outils techniques harmonisés tels que des lignes directrices, des normes et des indicateurs.

L'AGEM se réunit en personne ou virtuellement, en fonction des tâches et des ressources financières disponibles. Les langues de travail sont l'anglais et le français.²⁴ Bien que les projets de termes de référence soient muets, les rapports de réunion montrent que l'AGEM utilise des groupes de travail pour des discussions approfondies.

Le président et le vice-président présentent les recommandations du groupe aux points focaux du Protocole relatif aux zones spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée lors de leurs réunions semestrielles.

²⁴L'arabe, l'anglais, le français et l'espagnol sont les langues officielles de la Convention de Barcelone.

Exemple 3 : Le Groupe d'experts conjoint OSPAR/HELCOM/CIEM sur les oiseaux marins (JWGBIRD)²⁵

Le JWGBIRD rassemble des représentants de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR), de la Commission pour la protection du milieu marin de la Baltique (HELCOM) et du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) pour travailler sur les questions relatives aux oiseaux marins.

Composition

Les experts intéressés à participer au JWGBIRD sollicitent des nominations auprès de leurs délégations nationales à OSPAR, HELCOM ou ICES. Les coprésidents du groupe de travail sont également autorisés à inviter des experts qui possèdent les compétences nécessaires à une tâche spécifique. Les trois coprésidents représentent chacun des groupes OSPAR, HELCOM et ICES ; les coprésidents sont choisis en fonction des critères établis par chacun des organismes.

Tâches et format de travail

Le plan de travail pour 2021-2023 prévoit les tâches suivantes :

- Base de données et produits de données – identification des formats de données compatibles ; résoudre les problèmes liés à la base de données ou à des ensembles de données spécifiques ; l'élaboration de produits de données à des fins d'évaluation, de conseil et d'utilisation publique ; et d'autres.
- Surveillance – élaboration de protocoles coordonnés ; la mise à jour des programmes et des lignes directrices ; et la fourniture de conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles stratégies et directives de surveillance.
- Évaluations – coordonner la circulation de l'information entre les trois organisations ; l'élaboration d'indicateurs ; la réalisation d'évaluations ; et d'autres.
- Consultation d'experts ad hoc – fournir un avis d'expert à la demande des organisations mères.
- Contribution d'experts au processus consultatif du CIEM.

Le JWGBIRD se réunit chaque année en personne ou virtuellement. Des sous-groupes thématiques peuvent être créés pour mener à bien des tâches de fond qui pourraient prendre plusieurs cycles de réunions. Les travaux du groupe sont présentés dans des rapports annuels et résumés dans un aperçu à la fin du plan de travail. Il fait également rapport aux organes subsidiaires des organisations mères. Selon les termes de référence, le groupe vise à publier certains produits dans des revues académiques et à les présenter lors de conférences, lorsque cela est possible et approprié.

Principales constatations

²⁵ Le Groupe de travail conjoint OSPAR-HELCOM-CIES sur les oiseaux marins (JWGBIRD), Programme de travail 2021-2023, <https://www.ices.dk/community/groups/Pages/jwgbird.aspx>.

L'examen comparatif a montré comment différentes approches de l'adhésion ont permis aux Parties contractantes de créer les combinaisons souhaitées d'expertise, de perspectives et de contrôle dans les groupes de travail. Dans les trois exemples, les Parties contractantes ont gardé le contrôle sur la sélection de la plupart des participants au groupe de travail. Un petit nombre d'experts invités ont été autorisés à y participer, mais les personnes qui avaient le pouvoir d'inviter ces experts variaient d'un groupe à l'autre. Par exemple, les CORMON étaient composés d'experts nationaux, et ils pouvaient créer de petits groupes de travail informels pour des tâches spécifiques et inviter des experts extérieurs à y contribuer. Le COR SEA était également composé d'experts nationaux, et le Secrétariat était habilité à inviter des experts extérieurs à y participer. Dans le cadre de l'AGEM, les Parties contractantes ont sélectionné les membres du groupe de travail à partir d'un groupe de candidats qualifiés rassemblés par le CAR, et certains observateurs ont été autorisés à désigner un expert. Dans le JWGBIRD, les membres étaient désignés par leurs délégations nationales et les coprésidents des groupes de travail étaient habilités à inviter des experts extérieurs si nécessaire.

Les mécanismes d'examen et d'intégration des résultats des groupes de travail dans les travaux de l'organisation globale différaient également selon le mandat du groupe. Pour les CORMON et le COB ESA, les termes de référence décrivaient les étapes à suivre avant qu'un produit ne soit présenté à la COP de Barcelone. Les étapes variaient en fonction de la nature du produit et de son impact potentiel sur la politique et le budget. En comparaison, le président de l'AGEM a présenté les travaux du groupe à la réunion des Points focaux du Protocole concernant les zones spécialement protégées et la diversité biologique en Méditerranée, tandis que les membres de JWGBIRD ont publié un rapport annuel et présenté leurs travaux aux organes subsidiaires de leurs organisations mères.

En termes de modalités de travail, les trois exemples ont utilisé une combinaison de réunions virtuelles et en personne, en fonction de l'ordre du jour, du volume de travail et du budget. Dans la Convention de Barcelone, qui comporte quatre langues officielles, il y avait une aide à l'interprétation et à la traduction dans certaines langues officielles, mais pas toutes.

6. Recommandations

Les groupes de travail sont un mécanisme souple qui peut être utilisé pour remplir un certain nombre de fonctions. Un examen des comparaisons montre qu'elles peuvent prendre de nombreuses formes avec des structures, des objectifs et des critères d'adhésion différents. Dans le contexte de la Convention de Cartagena, la structure et la fonction des groupes de travail doivent refléter la nature contraignante du traité et relever les défis de la région. En conséquence, les Parties contractantes devraient avoir un certain contrôle sur les personnes qui sont nommées dans les groupes de travail afin qu'elles puissent reconnaître la validité des résultats des groupes et agir en conséquence. Mais le niveau de contrôle devrait être mis en balance avec la nécessité de faire appel à des experts extérieurs, compte tenu de la capacité limitée de certaines Parties à y participer. Les critères d'adhésion aux groupes de travail sur LBS et SPAW reflètent des approches différentes pour équilibrer le contrôle et l'accès. Dans le cadre de LBS, le consultant SOCAR et les experts invités ont apporté leur expertise externe nécessaire à la rédaction du rapport. Dans le cadre de SPAW, les experts désignés par les observateurs apportent une expertise

que les Parties n'ont pas. Dans les deux cas, les Parties contractantes désignent la plupart des experts et les STAC respectifs assurent l'examen technique et la supervision des produits et des recommandations des groupes. L'une ou l'autre approche convient à une convention contraignante où les Parties contractantes ont des capacités différentes.

À la lumière de l'information contenue dans le présent rapport, trois séries de recommandations sont proposées.

1. Rationalisation des structures institutionnelles

La simplification de la structure des groupes de travail pourrait contribuer à l'efficacité et simplifier la collaboration au sein de la Convention de Cartagena et avec d'autres organisations. Cela pourrait également contribuer à faire progresser la Convention vers la mise en œuvre d'une approche par écosystème. Pour ce faire, les Parties contractantes, le Secrétariat et les CAR pourraient envisager les actions suivantes :

- | | | |
|-----------|---|---------------|
| A) | Fusionner les quatre groupes de travail SPAW en un seul groupe de travail avec des sous-groupes thématiques comme le GTCNL LBS. Des sous-groupes thématiques pourraient être formés sur la base des tâches assignées, réunissant des experts sur les espèces, les zones protégées, les exemptions et les sargasses, selon les besoins. Le fait de disposer d'un groupe de travail complet sur le SPAW simplifierait la collaboration sur des activités conjointes avec le GTCNL de LBS. Ce changement nécessiterait la négociation de nouveaux termes de référence. | À court terme |
| B) | Créer un mécanisme pour réunir les experts des groupes de travail LBS et SPAW. Il peut s'agir d'un ou plusieurs ateliers sur un thème commun assigné par les STAC/COP. Les résultats de l'atelier ou des ateliers seraient examinés par chacun des groupes de travail et présentés à leurs STAC respectifs. En plus de s'entendre sur les questions administratives et procédurales, il faut se demander si les termes de référence doivent être harmonisés en ce qui concerne la composition et les rôles. | À court terme |
| C) | Formuler les demandes aux groupes de travail de manière à promouvoir une approche intégrée, plutôt que d'attribuer une série de tâches distinctes. Les demandes doivent également inclure des objectifs, des cibles et des livrables, et être accompagnées de ressources suffisantes pour mener à bien le travail. Les Parties contractantes pourraient également envisager d'affecter des groupes de travail pour une période supérieure à un exercice biennal. Des cycles plus longs permettraient des examens et des ajustements provisoires. | À moyen terme |
| D) | Étudier les possibilités de créer un groupe de travail conjoint avec la COPACO et/ou d'autres organisations intergouvernementales de la région afin d'engager de nouveaux experts et de renforcer les capacités. Les travaux avec la COPACO pourraient se concentrer sur les espèces de l'Annexe III et leurs écosystèmes, tels que les poissons-perroquets et les coraux. Les experts de SPAW et de LBS seraient | À long terme |

en mesure d'apporter leur contribution, compte tenu de la complexité de la question et de la nécessité de trouver des solutions holistiques.

2. Élargir l'accès à l'expertise

Les groupes de travail de la Convention de Cartagena ont pour but d'apporter une contribution scientifique et technique aux processus de prise de décisions. Cependant, en raison des capacités limitées et des incitations à participer, il est difficile d'accéder à l'expertise appropriée. Afin d'étendre le groupe d'experts qualifiés et d'accroître la participation, les Parties contractantes, le Secrétariat et les CAR pourraient envisager les mesures suivantes :

- | | | |
|-----------|--|---------------|
| A) | Organiser une séance d'écoute avec les Parties contractantes pour discuter des obstacles et des incitations à la participation des groupes de travail et identifier des solutions pour accroître la participation. Des observateurs pourraient être mobilisés en temps voulu pour aider à la mise en œuvre des solutions proposées. | À court terme |
| B) | S'engager avec les Parties contractantes au niveau bilatéral et ministériel pour souligner l'importance et les avantages de la participation des groupes de travail, et faciliter un soutien suffisant pour la participation. La poursuite des discussions pourrait explorer les possibilités de renforcement des capacités afin d'améliorer l'expertise nationale et d'intégrer la participation des groupes de travail dans les descriptions de travail du gouvernement. | À long terme |
| C) | Énumérer l'expertise et les compétences spécifiques nécessaires (p. ex., gestion des MPA, analyse socio-économique) pour accomplir les tâches lors de la demande de nouveaux membres du groupe de travail afin de faciliter la désignation des bonnes personnes par les Parties contractantes et les observateurs. Pour les groupes de travail qui permettent la participation d'observateurs, envisager de privilégier les candidats observateurs qui combleraient les lacunes en matière de compétences. | À moyen terme |
| D) | Créer une base de données d'experts prêts à répondre à des questions spécifiques ou à contribuer à des tâches spécifiques. Ils n'ont pas besoin d'être membres d'un groupe de travail et pourraient plutôt être consultés au besoin. La COPACO est en train de mettre en place un registre d'experts pour appuyer ses groupes de travail. Les termes de référence devraient donner aux groupes de travail le pouvoir de consulter des experts externes. | À long terme |
| E) | Engager des discussions avec des programmes académiques dans les domaines concernés, tels que l'Université des Indes occidentales, le Centre de gestion des ressources et d'études environnementales (CERMES), afin d'explorer les synergies. | À long terme |
| F) | Fournir des incitatifs professionnels aux experts pour qu'ils participent aux groupes de travail, comme des occasions de publier des travaux dans des revues à comité de lecture ou de les présenter lors de conférences. Les termes de référence devraient être modifiés afin d'établir les paramètres où de telles activités seraient appropriées et de décrire le processus d'approbation. | À long terme |

3. Améliorer l'engagement et la collaboration

Le taux de rotation élevé des participants, la nature multilingue de la région et le format virtuel du travail rendent difficile pour les membres du groupe de travail d'établir des liens professionnels et de collaborer. Pour remédier à cette situation, les Parties contractantes, le Secrétariat et les CAR pourraient envisager les actions suivantes :

- | | | |
|-----------|---|---------------|
| A) | Élaborer du matériel de formation pour les nouveaux membres du groupe de travail afin de les mettre à niveau. Ce dossier pourrait inclure une copie des termes de référence ; une explication de la relation entre le groupe de travail, le Secrétariat, les CAR(s) et les RAR, et le STAC/COP ; un bref historique du groupe de travail et une tâche particulière ; et les coordonnées de membres expérimentés qui pourraient répondre aux questions. | À court terme |
| B) | Distribuer les rapports des réunions des groupes de travail dans les langues officielles rapidement après chaque réunion afin d'aider à atténuer les lacunes de compréhension. Continuer d'assurer l'interprétation dans les groupes de travail et chercher des ressources pour appuyer cette mesure. La disponibilité d'un service d'interprétation et de traduction faciliterait le recrutement d'experts à l'intérieur et à l'extérieur de la Convention de Cartagena. | À court terme |
| C) | Exprimer l'engagement lors des STAC et des COP à participer aux groupes de travail. Cela permettrait d'accroître la transparence et la responsabilisation entre les Parties contractantes et de promouvoir les discussions sur les ressources nécessaires pour renforcer les capacités et soutenir la participation. | À court terme |
| D) | Organiser un événement parallèle pour les membres du groupe de travail lors d'une réunion du STAC/COP afin de leur donner l'occasion de travailler en réseau. Cela permettrait aux participants de mieux comprendre le travail des autres et d'améliorer les collaborations entre les groupes de travail. | À long terme |
| E) | Explorer les options de réunions en personne. Ce format serait particulièrement utile au début d'un cycle de travail ou d'une tâche complexe. Et cela aiderait également à gérer la dynamique de groupe. | À long terme |
| F) | Annoncer les réunions des groupes de travail et les dates limites suffisamment à l'avance pour tenir compte des emplois du temps très chargés. | À court terme |

Tableau 1 : Tâches des groupes de travail, leadership et produits 2010 - 2017

Groupe de travail	Tâche	Présidence	Produit
GT sur les Lignes directrices et les Critères pour l'inscription d'une zone protégée dans le cadre de SPAW	Lors de la COP6 (2010) de SPAW, il a été demandé de poursuivre les travaux sur la base de données des zones protégées et la liste des zones supplémentaires	CAR SPAW	Aucune activité a été notée mais il manque de nombreux documents D'après l'examen du GT Le Parc national de Cayos de San Felipe a été ajouté à la liste de la zone protégée SPAW lors de la COP9 (2017) - UNEP(DEPI)/CAR IG.37/5
GT en charge de l'examen des critères d'inscription des espèces aux annexes du protocole SPAW	Lors de la COP6 (2010) de SPAW, il a été demandé d'élaborer une liste restreinte d'espèces à inscrire dans les annexes de SPAW sur la base des contributions des Parties contractantes et d'autres inscriptions de l'EMA. Lors de la COP8 de SPAW (2014), le GT a été rétabli ; des précisions ont été demandées sur les directives d'inscription Lors de la COP9 de SPAW (2017), l'examen des propositions nouvelles et en suspens a été étendu	Non spécifié – Le Secrétariat et le CAR SPAW sont invités à soutenir À la COP9 de SPAW, le CAR SPAW est le chef de file	Rapport du GT sur l'application des critères d'inscription des espèces aux annexes du Protocole SPAW (<i>Y compris les espèces dont l'inscription est proposée aux annexes II et III</i>) - UNEP(DEPI)/CAR WG.38/4 présenté à SPAW STAC7 (2016) Un certain nombre d'espèces ont été ajoutées aux annexes de SPAW lors de la COP9 de SPAW – UNEP(DEPI)/CAR IG.37/5 Rapport du GT sur l'évaluation des espèces à inscrire aux annexes du Protocole SPAW (<i>Y compris les espèces dont l'inscription est proposée aux annexes II et III</i>) UNEP(DEPI)/CAR WG.40/3 présenté à la STAC8
Groupe de travail ad hoc sur les exemptions	Lors de la COP6 (2010) de SPAW, il a été demandé d'élaborer des critères d'évaluation des dérogations au titre de l'article 11 de SPAW Lors de la COP8 de SPAW (2014), les travaux ont été étendus à l'élaboration d'un format de rapport Lors de la COP9 de SPAW (2017), les travaux se sont étendus à l'examen du cas de Curaçao et à l'assistance au Sec pour la collecte et l'examen d'autres rapports – à l'IG17, la portée se limite à la présentation du format du cas de Curaçao	CAR SPAW	Rapport du groupe de travail chargé d'élaborer des critères et un processus d'évaluation des dérogations au titre de l'article 11, paragraphe 2, du protocole SPAW (<i>comprend une ébauche de document d'orientation</i>)- UNEP(DEPI)/CAR WG.36/5 présenté à SPAW STAC6 (2014) Le format des exemptions adopté à la COP9 de SPAW – UNEP(DEPI)/CAR IG.37/5
GT intérimaire sur le suivi et l'évaluation	Lors de l'IG14 (2010), il a été demandé de poursuivre les travaux de suivi et d'évaluation afin d'améliorer la notification des effluents et l'évaluation de la qualité de l'eau dans la zone d'application de la Convention – cadre SOCAR Lors de la COP1/IG15 de LBS (2012), les travaux ont été étendus aux travaux sur SOCAR – il a été recommandé des sujets de discussion supplémentaires, tels que le partage de données sensibles.	Jamaïque Les États-Unis ont occupé la présidence autour de la COP3 de LBS (2017) Le soutien des CAR LBS et Sec	Rapport du GT intérimaire sur le suivi et l'évaluation environnementales UNEP(DEPI)/CAR/INF.5/Rev 1 présenté à la COP1 de LBS Les documents détaillés de la réunion STAC2/COP2/IG16 ne sont pas disponibles Rapport du GT sur le suivi et l'évaluation de l'environnement (SOCAR)- UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.6 Rev.1 présenté au STAC3 LBS (2016)

	Lors de la COP2/IG16 (2014) de LBS, les travaux ont été étendus pour conseiller le Sec sur l'élaboration de SOCAR – on lui a demandé d'affiner les fourchettes, les paramètres et les méthodes de surveillance et d'évaluation À la COP3/IG17 (2017) LBS, les travaux se poursuivent jusqu'à la fin de la résolution SOCAR – la recommandation II au STAC3 de LBS demande de revoir les classifications existantes des eaux marines et des méthodes.		
--	--	--	--

Tableau 2 : Tâches des Groupes de travail, leadership et produits 2019 - Aujourd'hui

Groupe de travail	Tâche	Présidence	Produit
Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) Sous-groupes : - Normes et critères - Gestion de l'information - Enjeux émergents	Établi à Cartagena COP15/IGM18 (2019) pour soutenir les travaux du protocole LBS et fournir des orientations techniques au Sec LBS STAC5(2021) a demandé : Sous-groupe chargé de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie régionale de réduction de la pollution par les éléments nutritifs Fournir une supervision et une contribution au document d'information technique sur les limites de rejet d'éléments nutritifs dans les eaux usées domestiques. Un sous-groupe pour examiner la gestion intégrée des ressources en eau et le rôle du Sec dans sa mise en œuvre à l'échelle nationale Sous-groupe intégrant différentes questions telles que le rejet des éléments nutritifs, la gestion de l'eau, les sargasses (w/SPAW) et la télédétection. Envisager d'inclure des experts du monde universitaire et du secteur privé Identification des priorités pour le renforcement des capacités des laboratoires et la formation en matière de suivi et d'évaluation à l'aide de rapports tels que GEF IWEco Envisager d'inclure des paramètres de surveillance supplémentaires à ceux de SOCAR et proposer une méthodologie de suivi Sec, avec le GTCNL et les CAR élaborent un document d'information sur d'éventuels amendements au Protocole ou aux annexes, sur la base des recommandations formulées dans le Document technique sur l'eau douce et les éléments nutritifs LBS COP5(2021) a demandé :	États-Unis Trinité-et-Tobago est devenue la Présidente en 2022	Rapport du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur le suivi et l'évaluation de l'environnement – soumis à LBS STAC5 –UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.6 Rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi et l'évaluation de l'environnement (2021 – 2022) – soumis à LBS STAC6 – UNEP(DEPI)/CAR WG. 44/INF.6

	Fournir un soutien technique et une supervision de la mise en œuvre du RNPSAP aux niveaux national et régional, sous réserve de financement Sous-groupes sur les normes et les critères, la gestion de l'information et la planification future. Inviter les PC à nommer des experts et à y participer activement Renforcer l'intégration entre LBS et SPAW LBS STAC6(2023) a demandé : Fournir un soutien aux Sec et aux CAR dans la mise en œuvre des activités du projet dans le plan de travail 2023-2024. Les PC nomment davantage d'experts Support Sec dans la mise en œuvre du RNPSAP Fournir une supervision technique et des commentaires pour les documents d'information technique Sous-groupes pour soutenir l'élaboration de critères régionaux de qualité des eaux marines et côtières Sous-groupe sous la rubrique Enjeux émergents pour sensibiliser à l'impact des microplastiques dans la région Guider l'élaboration du prochain SOCAR à réaliser avec le Rapport sur l'état de l'habitat marin (SPAW) Continuer à travailler sur le document d'information sur d'éventuels amendements au Protocole/Annexes LBS COP6(2023) a demandé : Fournir une supervision technique à Sec sur la mise à jour de SOCAR et éventuellement l'élaboration d'une partie du rapport avec SPAW Fournir une assistance technique pour hiérarchiser les actions sur les polluants non traités auparavant		
Groupe de travail ad hoc sur les sargasses	Établi à SPAW STAC8 (2018) Chargé d'élaborer des objectifs et des responsabilités, ainsi que Coordination/collaboration avec d'autres organismes et initiatives	CAR SPAW	Rapport du GT STAC établi pour les sargasses soumis à SPAW STAC9 – UNEP(DEPI)/CAR WG.42/7 Document technique sur les sargasses 2021 – soumis à SPAW STAC9 – UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.35

	SPAW COP10 (2019) a recommandé : Les membres de LBS sont inclus Examiner les risques potentiels liés aux métaux lourds SPAW STAC10 (2023) a demandé : Interroger les Parties contractantes sur les besoins en matière de gestion des sargasses et sur la manière dont les afflux affectent leur mise en œuvre des obligations en vertu de la Convention et des Protocoles de Cartagena Mettre à jour les priorités du plan de travail en fonction de l'enquête		
Groupe de travail ad hoc sur les zones protégées	Réentériné intersessions avant le STAC9 SPAW(2021) et demandé : Examen de la proposition d'ajout de Parke Marino Aruba à la liste SPAW Id synergies avec le projet ACP MEA III Examiner les recommandations du rapport sur l'efficacité du CaMPAM et du rapport sur la connectivité et présenter les options de mise en œuvre des recommandations. Simplifier la procédure de nomination pour l'inscription d'un site SPAW STAC10 (2023) a demandé : Évaluer la réponse d'Aruba concernant la nomination de Parke Marino Aruba Proposer des recommandations pour simplifier le processus de nomination des zones protégées Travail avec le groupe de travail ad hoc sur les espèces dans le cadre de la tâche de conservation du mérou de Nassau	CAR SPAW	Rapport du GT STAC sur les zones marines protégées – soumis à SPAW STAC9 – UNEP(DEPI)/CAR WG.42/5 Examen de la proposition de la République dominicaine d'inscrire le Parc national de Cotubanama au Protocole SPAW – soumis à SPAW STAC9 – UNEP(DEPI)/CAR WG. 42/INF.22 Rapport du groupe de travail sur la zone protégée du STAC – présenté à la STAC10 de SPAW – UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.12 Justification et document d'information sur le CaMPAM et le développement d'un réseau écologique de zones protégées inscrites à SPAW – soumis à la STAC10 DE SPAW –UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.10 Examen de la Proposition d'inscription de Parke Marino Aruba au Protocole SPAW – soumis à SPAW STAC10 – UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.13 Examen de la réponse d'Aruba, représentant le Royaume des Pays-Bas, sur trois points clés dans la candidature de Parke Marino Aruba à l'inscription sur la liste du Protocole SPAW – soumise à SPAW STAC10 –UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.13 Ajouter 1 Examen de la proposition de la France d'inscrire le Parc naturel marin de la Martinique au titre du Protocole SPAW – soumis à SPAW STAC10 – UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.14
Groupe de travail ad hoc sur les exemptions	Réapprouvée entre les sessions avant le SPAW STAC9 (2021)	CAR SPAW	Rapport du GT sur les exemptions du STAC – soumis à SPAW STAC9 – UNEP(DEPI)/CAR WG.42/6

	On a demandé d'examiner des moyens de faciliter la déclaration des exemptions.		Groupe de travail ad hoc sur les exemptions – Respect du Protocole SPAW – soumis à la norme STAC9 de SPAW – UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.21 Rapport du Groupe de travail sur les exemptions du STAC de SPAW – soumis au STAC10 de SPAW – UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.33 Recommandations pour la STAC10 afin de faciliter la déclaration des exemptions – soumises à la STAC10 SPAW – UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.35
Groupe de travail ad hoc sur les espèces	Réapprouvé entre les sessions avant la STAC9 (2021) – produits de travail fournis sur la base des nouveaux termes de référence – demandé : Réviser et mettre à jour le PAMM SPAW STAC10 (2023) a demandé : Aider Sec et le CAR à mettre en œuvre les recommandations pour prévenir l'extinction des poissons-scies soumises au STAC9 SPAW Travailler avec le groupe de travail ad hoc sur les zones protégées dans le cadre de la tâche de conservation du mérrou de Nassau Élaborer des recommandations pour la conservation et la gestion des poissons-perroquets. La COP12 SPAW (2023) a demandé : Élaborer des recommandations de conservation et de gestion pour les requins-baleines, les raies manta géantes et les requins-marteaux.	CAR SPAW	Rapport du GT STAC sur l'inscription des espèces aux annexes du Protocole SPAW – soumis à STAC9 SPAW–UNEP(DEPI)/CAR WG.42/4 Proposition d'inscription potentielle de tous les poissons-perroquets (Perciformes : Scaridae) dans les Annexes du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Protocole SPAW) – soumise à SPAW STAC9 – UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.15 Recommandations spécifiques à l'espèce soumises au STAC9 de SPAW : Requins et raies - UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Poissons-scies - UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.25 Tortues marines - UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.39 Mérrou de Nassau - UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.38 Boîte à outils pour la mise en œuvre de lignes directrices sur l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes – soumis à STAC9 SPAW – UNEP(DEPI)/CAR WG 42/INF.32 Recommandations pour soutenir l'observation durable des mammifères marins dans la région des Caraïbes – soumises à SPAW STAC9 – UNEP(DEPI)/CAR WG 42/INF.31 Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) dans la Caraïbe : Une analyse scientifique et technique – soumise à STAC9 - (UNEP(DEPI)/CAR WG 42/INF.29 Addendum 1 Rapport du Groupe de travail sur l'inscription des espèces du STAC STAW sur l'inscription des espèces aux annexes du Protocole SPAW – présenté à la STAC10 DE SPAW – UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.16 Recommandations pour la protection et le rétablissement des tortues marines des Caraïbes. Réponse à la question UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.39 – soumise à la STAC10 - UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.24

			Recommandations pour la conservation du poisson-scie (Pristidae) dans la région des Caraïbes : Rapport du Groupe de Travail sur les espèces SPAW – soumis à STAC10 - UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.25 Recommandations pour la conservation du mérou de Nassau dans la région des Caraïbes – soumises à STAC10 - UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.26 Mise à jour du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes – soumis à STAC10 - UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.31
--	--	--	---